



CGT Territoriaux de Grand-Couronne Services Publics : Notre bien commun

Tel : 02 35 69 55 79

Port. : 06 82 82 32 70

Courriel : cgtmairie.grandcouronne@wanadoo.fr

*L'information du LOCAL au NATIONAL
Pour ne plus dire que l'on ne savait pas !!*

AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL : ABSURDE !

Comme on pouvait s'y attendre, le Comité Technique du 15 octobre dernier a validé le nouvel aménagement du temps de travail avec le passage aux 1607 heures.

Seule la CGT s'est opposée à ce retour en arrière sans précédent et a donc voté contre ce nouveau recul de droits sociaux !

Pour autant, rien n'est encore fait et les élus peuvent en décider autrement. C'est en ce sens que nous interpellons les membres du Conseil municipal, afin qu'ils votent contre cette délibération et qu'ils pèsent pour l'ouverture de nouvelles négociations qui prennent en compte la pénibilité, comme nous le réclamons depuis plusieurs mois. (Voir lettre ouverte).

En effet, persévérer dans cette direction ne fera qu'accroître les inégalités. Pour les plus anciens, c'est la double peine. Non seulement ils perdent leurs jours

d'ancienneté, mais aussi, ils sont plus exposés aux arrêts de travail, réduisant d'autant leur droit à RTT !

Nous n'avons cessé de le rappeler, loin d'améliorer les conditions de travail et d'exercice du service public, la loi de transformation de la Fonction publique organise l'affaiblissement des services publics locaux, casse le statut de la Fonction publique et précarise les agents publics dans leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Seule la reconnaissance de la pénibilité, par des jours de sujétions, permettrait de limiter cette loi injuste. De notre mobilisation dépendra de nouvelles négociations.

Le 9 novembre, jour du Conseil Municipal rassemblez nous à 18h15 pour demander aux élus de voter contre cette délibération.

**RASSEMBLEMENT CONTRE LE VOL DES CONGÉS
ET LES 1607 HEURES**

MARDI 9 NOVEMBRE - 18H15

Salle du Conseil Municipal - Mairie

QUESTIONS CT - CHS

Vous trouverez, ci-dessous, les explications de vote de vos élus CGT lors des deux derniers Comités Techniques. Pour information nous donnons le vote des élus et de l'UNSA

Pass Sanitaire : Contre

Nous réaffirmons la position de la CGT sur la vaccination, progrès sanitaire et social partout dans le monde. Le vaccin doit être gratuit pour toutes et tous. Cependant, la vaccination ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. C'est par l'information, la pédagogie, le débat que les doutes peuvent être levés. Certainement pas par la menace et la contrainte. Il est inadmissible que les employeurs puissent contrôler l'état de santé des salariés et suspendre unilatéralement leur contrat de travail à la seule présomption de maladie, sans avis du médecin du travail. Au final, la loi fragilise encore davantage le contrat de travail et aggrave le rapport de subordination en renforçant le pouvoir des employeurs vis-à-vis des salarié.e.s. De même, l'instauration de ce pass sanitaire a bouleversé les missions de certains agents qui ont pour métier d'accueillir le public quel qu'il soit, et non le contrôler, le trier et le refuser en fonction de son statut sanitaire !

Élus (majorité + opposition) / UNSA : Pour

Indemnités de fonctions itinérantes : Pour

Cette revendication est portée de longue date par la CGT et nous sommes satisfaits de cette avancée pour les agents d'entretien : 350 €/an pour 4 sites, 300 €/an pour 3 sites, 250 €/an pour 2 sites. Pour autant, il reste la question de l'indemnisation des agents (administratifs souvent) utilisant leur propre véhicule.

Élus (majorité + opposition) / UNSA : Pour

Réglement du temps de travail : Contre

Ce 4 pages est consacré à cette question et explique notre position. Pour autant, nous regrettons que la question du télétravail (voir dessous) n'est pas été plus prise en compte.

Élus (majorité + opposition) / UNSA : Pour

Vote de l'opposition : Bévée ou voulu ?

Surprenante position de la représentante de l'opposition qui vote pour l'augmentation du temps de travail, alors que ses amis "communistes" étaient venus soutenir les agents en grève devant la mairie. De même leur candidat au présidentiel appelle à la semaine de 32 heures ! Bévée ou voulu ? Le prochain CM apportera sans doute une réponse.

Télétravail : Pour

Bien qu'intégrée dans le règlement du temps de travail auquel nous nous opposons, la CGT a régulièrement soulevé cette question en demandant notamment un groupe de travail... Nous regrettons la quotité maximum de 1 jour qui aurait pu être portée à 2 jours (au cas par cas). Nous dénonçons l'absence d'indemnisation, déjà soulevée dans le cadre du Covid et restée sans réponse !

Ordinateur à disposition des agents : c'est mieux !

Après plusieurs mois de demande, un premier ordinateur a été installé en mairie. On attend encore aux Services techniques et dans les écoles.

CHS : La patience est mère de toutes les vertus ! Oui, mais...

Attendue de longue date, notre collègue Conseillère de Prévention a, dès son arrivée, très vite pris les choses en mains et les chantiers ne manquaient pas : visites des services, points sur les questions de sécurité, changements de bureaux, ergonomie, document unique, RPS, EPI, flocage... la liste est longue.

C'est pour ces raisons que dès la présentation de l'organigramme nous avons pointé le manque de personnel dans ce service si utile aux bonnes conditions de travail. Non, cet agent ne peut assumer seul sa présence sur le terrain, le suivi des dossiers du CHS et la partie administrative, pour ne prendre que ces exemples. ***Pour que le CHS puisse mener à bien ces missions, nous demandons le recrutement d'un agent, dans les meilleurs délais.***



Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager

Se syndiquer est une nécessité.

Et si on en parlait ?

Face à la multiplication des injustices, il faut résister.

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé, d'être acteur de son avenir, de prendre ses affaires en mains.

Vous voulez une CGT plus présente, plus à l'écoute, plus efficace ?

Pour cela, la CGT a besoin de vous, de votre opinion, de vos suggestions, de vos revendications. Prenez toute votre place dans le syndicat.

Se syndiquer à la CGT, c'est participer à une organisation démocratique, dans laquelle chaque voix compte pour une, dans laquelle la pensée unique n'a pas sa place et où chaque idée peut être exprimée.

Se syndiquer à la CGT, c'est s'assurer de ne pas être trompé. La CGT est le seul syndicat de la collectivité à vous rendre compte régulièrement par écrit de son activité.

A la CGT, on écrit ce qu'on dit et on fait ce qu'on écrit !!



CGT Territoriaux de Grand-Couronne Services Publics : Notre bien commun

Tel : 02 35 69 55 79

Port. : 06 82 82 32 70

Courriel : cgtmairie.grandcouronne@wanadoo.fr

Grand-Couronne, le 25 octobre 2021

Lettre ouverte aux membres du Conseil Municipal*

Ville de Grand-Couronne

Mesdames et Messieurs les élus,

Le 9 novembre prochain, lors du conseil Municipal, vous serez amenés à délibérer sur un nouvel aménagement du temps de travail et sur le passage aux 1607 heures.

Cette délibération s'appuie sur la loi, dite de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui, dans son article 47, abroge tous les régimes dérogatoires au volume annuel de 1607 heures dans la Fonction Publique Territoriale. Cette loi a donc supprimé la disposition qui prévoyait la possibilité de maintenir des régimes de travail plus favorables aux agents, tout en dédouanant les employeurs territoriaux de leur responsabilité.

Aussi, nous en appelons à votre responsabilité d'élus, d'usagers, de citoyens, pour voter contre cette délibération afin d'ouvrir de véritables négociations.

En effet, l'administration, sous l'impulsion de Mme le Maire, n'a pas souhaité engager d'autres négociations que celles du vol des congés, de l'augmentation du temps de travail avec la mise en place de RTT. Concrètement, il s'agit de la suppression des jours de congés exceptionnels, mais aussi des jours d'ancienneté.

Ce choix s'appuie sur un sondage équivoque qui a clairement trompé les agents.

Mais il s'inscrit aussi dans une logique de casse de la Fonction Publique voulue par le gouvernement. Rappelez-vous les objectifs d'Emmanuel Macron, fixés dès 2017, de supprimer 70 000 postes dans la FPT et d'imposer 10 milliards de dépenses de fonctionnement en moins aux collectivités. Le gouvernement avançait que le passage aux 1607 heures permettrait « de dégager » 32 000 équivalents temps plein...

La réalité n'est que comptable, l'augmentation du temps de travail, avec le même effectif, permet de supprimer des postes, de réaliser des économies, de faire baisser les salaires ainsi que la masse salariale.

C'est sur la base de cette réalité que la CGT, a condamné dès le début la mise en place de cette loi, car nous refusons de cogérer les mesures de régression sociale ! Ce n'est pas à nous d'expliquer comment les agents devront renoncer à leurs acquis.

... / ...

C'est dans ce même esprit, que nous avons dénoncé, le groupe de travail qui ne prenait en compte que cette solution, alors que des alternatives, moins douloureuses, existent.

C'est le cas de l'article 2 du décret N°2001-623 du 12 juillet 2001 qui reconnaît la possibilité de tenir compte de sujétions particulières liées à la pénibilité.

Selon le registre unique de santé et sécurité au travail (RUSST), 45 métiers de la fonction publique territoriale présentent des facteurs de risques professionnels et de pénibilité, et imposent des mesures de prévention des maladies professionnelles et un suivi médical. Dans ce cas, l'organe délibérant peut baisser la durée annuelle des agents concernés par ces rythmes et conditions de travail pénibles.

C'est sur cette base que nous demandons à la municipalité de travailler. D'autres villes l'ont fait en augmentant de peu le temps de travail quotidien et en préservant l'essentiel des congés conquis de longue date.

Mesdames et Messieurs les élus, voter cette délibération, c'est aller contre le sens de l'histoire !

L'heure n'est plus à l'augmentation du temps de travail ! Réduire le temps de travail, c'est se donner les moyens de recruter massivement des fonctionnaires pour répondre aux besoins sociaux, c'est améliorer les conditions d'existence des agents, les conditions de travail et en faciliter l'organisation. C'est en ce sens que des accords plus favorables ont été passés, nous en avons toujours demandé l'extension, quelle que soit la collectivité.

Pour la CGT, ce dont les usagers ont besoin, ce que réclame « l'opinion », c'est plus de services publics, un meilleur accueil, une meilleure prise en compte des besoins des jeunes, des besoins sociaux, de santé, culturels, sportifs... Pour cela, il faut recruter. Pour cela, il faut des agents formés. Pour cela, il faut des agents qui bénéficient des meilleures conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas voter cette délibération et de demander à Mme le Maire, l'ouverture de nouvelles négociations sur le temps de travail et la pénibilité.

Recevez, Mesdames et Messieurs les élus, nos salutations distinguées.

Pour la CGT des Territoriaux de Grand Couronne

Yvan LESAULX
Secrétaire Général

*n'ayant pas les coordonnées des élus nous choisissons ce mode d'information.